

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 février 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	12 février 2020	En exercice : 50 Présents : 43 Votants : 49

Séance du 20 février 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 20 février deux mille vingt à dix-neuf heures, dans la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS :

Mme Frédérique COLAS, pouvoir à Bernard MORAIN
M. Jean PARMENTIER, pouvoir à Hassan LARIBIA
M. Thierry LEAU, pouvoir à Emilie LAFORGE (à 19h20 sauf délibération n° 1)
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à Jacques COURTAT
Mme Sylvie BLANC, pouvoir à Alain PETER
M. Patrick LEMAISTRE, pouvoir à Catherine DECUYPER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Utilisation du service commun de la Communauté de Communes du Jovinien pour l'instruction des autorisations du droit des sols et autres actes relatifs à l'occupation des sols

Envoyé en préfecture le 26/02/2020
Reçu en préfecture le 26/02/2020
Affiché le 26 FEV. 2020
ID : 089-248900938-20200226-URB_2020_08-DE

Objet : Utilisation du service commun de la Communauté de Communes du Jovinien pour l'instruction des autorisations du droit des sols et autres actes relatifs à l'occupation des sols

Vu l'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « ALUR » publiée le 26 mars 2014, qui met fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols, au plus tard, le 1^{er} juillet 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 5211-4-2 qui dispose qu'en dehors même des compétences transférées, il est possible à un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres de se doter de services communs,

Vu les articles R423-1 et R423-15 du code de l'urbanisme, relatifs au « guichet unique », à l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation des sols,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération du 26 juin 2015, n° ADM/2015/35 portant création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par le conseil communautaire en date du 18 décembre 2019,

Considérant que les communes énumérées ci-dessous, auparavant régies par le règlement national de l'urbanisme sont désormais dotées d'un PLUi : Cudot, la Celle Saint Cyr, Looze, Paroy-sur-Tholon, Précy-sur-Vrin, Saint-Martin d'Ordon, Sépeaux/Saint Romain,

Considérant que les communes énumérées ci-dessus sont favorables à bénéficier de ce service commun d'urbanisme,

Considérant qu'une convention sera signée entre les différentes communes :

- La Communauté de Communes du Jovinien et les communes de Cudot, la Celle Saint Cyr, Looze, Paroy-sur-Tholon, Précy-sur-Vrin, Saint-Martin d'Ordon, Sépeaux/Saint Romain,

(Convention annexée qui sera adaptée en fonction des demandes de chaque commune),

Considérant que la convention définit les missions du service commun et de la commune, la situation des agents composant ce service, et les dispositions financières,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 10 février 2020,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de confier l'instruction des autorisations du droit des sols au service commun de la Communauté de Communes du Jovinien,

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le 26 FEV. 2020

ID : 089-248900938-20200226-URB_2020_08-DE

- **ACCEPTE** les termes de la convention annexée,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer toutes les conventions et toutes autres pièces administratives relatives à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires pour la bonne gestion de ce service commun seront bien inscrits sur le budget général de 2020.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le 26 FEV. 2020

ID : 089-248900938-20200226-URB_2020_08-DE